

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **29. Attribution de subventions aux associations de retraités**

---

***Madame RAIMBAULT rapporte :***

Dans le contexte général de maîtrise des dépenses, les crédits consacrés aux subventions dans le budget 2021 sont en baisse.

La Ville d'Orvault soutient l'action d'Orvault Retraite Active et des associations de retraités dans les différents quartiers de la Ville.

Afin de valoriser l'engagement des bénévoles et l'autonomie des clubs dans l'organisation de leurs animations, il est proposé depuis 2015 de distinguer dans les subventions une part fixe et une part proportionnelle au prorata du nombre d'adhérents Orvaltais, du nombre de bénévoles et du nombre de manifestations organisées en autonomie.

Ainsi cette année, les subventions sont proposées comme suit :

- Part fixe : 495 € pour les clubs du Petit Chantilly, de l'Amitié et de Soleil d'automne
- Part fixe de 365 € pour le club de Plaisance compte tenu de son nombre d'adhérents Orvaltais sensiblement plus faible.
- Part proportionnelle d'un montant global de 810 € réparti comme suit :
  - 80 % au prorata du nombre d'adhérents Orvaltais
  - 10 % au prorata du nombre de bénévoles impliqués dans les animations en partenariat avec la Ville et l'ORA
  - 10 % au prorata du nombre de manifestations organisées en autonomie.

Les propositions s'établissent de la façon suivante :

Association	Réalisé 2020		PROPOSITION 2021			
	Adhérents Orvaltais	Subvention 2020	Adhérents orvaltais	Part proportionnelle	Part fixe	TOTAL
Club du Petit Chantilly	34	644 €	34	107 €	495 €	602 €
Club de l'Amitié	104	916 €	105	366 €	495 €	861 €
Club Soleil d'automne	50	709 €	48	279 €	495 €	774 €
Club de Plaisance	10	391 €	18	57 €	365 €	422 €
<b>TOTAL</b>	<b>264</b>	<b>2 660 €</b>	<b>205</b>	<b>810 €</b>	<b>1 850 €</b>	<b>2660 €</b>

En ce qui concerne l'ORA, la subvention proposée est maintenue à 10 100 € pour 2021.

Enfin, pour la subvention spécifique consacrée à l'animation de clôture d'Octobre en fête à l'hippodrome de Nantes (courses hippiques et organisation du Grand Prix de la Ville d'Orvault), à hauteur de 1 570 €, il est proposé qu'elle soit annulée. En effet, en raison de la covid-19 l'édition 2020 devrait être reportée en 2021.

Le total des subventions proposées s'élève à 12.760€ soit une baisse de 11%.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 61.6574

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame Catherine LE TRIONNAIRE s'étant absentée pour le vote :

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus pour les associations de retraités.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 31 MARS 2021  
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 30 mars 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

